



Comité d'Experts Spécialisé « Nutrition Humaine »

Procès-verbal de la réunion du 5 décembre 2018

10

15 Considérant le décret n° 2012-745 du mai 9 mai 2012 relatif à la déclaration publique d'intérêts et à la transparence en matière de santé publique et de sécurité sanitaire, ce procès-verbal retranscrit de manière synthétique les débats d'un collectif d'experts qui conduisent à l'adoption de conclusions. Conclusions qui fondent un avis de l'Anses sur une question de santé publique et de sécurité sanitaire, préalablement à une décision administrative.

Les avis de l'Anses sont publiés sur son site internet (www.anses.fr).

20 **Mercredi 5 décembre 2018**

Etaient présent(e)s pour les dossiers à l'ordre du jour de ce PV :

- Membres du Comité d'experts spécialisé
Frédéric Barreau, Catherine Bennetau-Pelissero, Clara Benzi-Schmid, Marie-Christine Boutron-Ruault, Blandine de Lauzon-Guillain, Christine Feillet-Coudray, Amandine Gautier-Stein, Jacques Grober, Jean-François Huneau, Emmanuelle Kesse-Guyot, Corinne Malpuech Brugère, François Mariotti (Président), Christine Morand, Béatrice Morio-Liondore et Stéphane Walrand.
- Coordination scientifique de l'Anses

25 30 Etaient excusée, parmi les membres du collectif d'experts :
Charlotte Beaudart, Amandine Divaret-Chauveau et Anne-Sophie Rousseau.

Présidence

35 Francois Mariotti assure la présidence de la séance.



1. ORDRE DU JOUR

L'expertise ayant fait l'objet d'un achèvement et d'une adoption des conclusions est la suivante :

- 5 - **2018-SA-0209** : Avis relatif à un cas d'hypokaliémie sévère suite au mésusage du complément alimentaire Rhubarbe® de Juvamine contenant de la réglisse.

2. GESTION DES RISQUES DE CONFLITS D'INTERETS

- 10 Le résultat de l'analyse des liens d'intérêts déclarés à ce jour dans les DPI¹ et les dossiers ayant fait l'objet d'un achèvement et d'une adoption des conclusions, n'a pas fait apparaître des liens d'intérêts induisant un risque élevé de conflit d'intérêt.

- 15 Le président demande aux membres du CES de signaler un éventuel lien non déclaré ou non identifié après examen des DPI. Les experts n'ont rien à ajouter concernant les saisines à l'ordre du jour de ce PV.

20 **3. SYNTHESE DES DEBATS, DETAIL ET EXPLICATION DES VOTES, Y COMPRIS LES POSITIONS DIVERGENTES**

3.1. Validation des synthèses et des conclusions du CES des saisines suivantes

2018-SA-0209 : Avis relatif à un cas d'hypokaliémie sévère suite au mésusage du complément alimentaire Rhubarbe® de Juvamine contenant de la réglisse.

- 25 Le président constate que le quorum² est atteint avec quinze experts sur dix-huit experts ne présentant pas de risque de conflit d'intérêt.

- 30 La coordination du GT Nutrивigilance présente une proposition de synthèse et conclusions du CES. Le document a été transmis à l'ensemble des experts du CES et fait l'objet de commentaires et de propositions de modifications. La coordination présente les parties concernées et procède à une relecture de la conclusion, pour validation par le CES.

- 35 Le président propose une étape formelle de validation avec délibération et vote. Il rappelle que chaque expert donne son avis et peut exprimer une position divergente. Les experts adoptent à l'unanimité les conclusions de l'expertise relative à la saisine n°2018-SA-0209.

Le président du CES « Nutrition humaine »

¹ DPI : Déclaration Publique d'Intérêts

² Le quorum se calcule sur la base du nombre d'experts total pouvant siéger eu égard au risque de conflit d'intérêt.